

10 L'Agriculture Raisonnée est-elle pratiquée ailleurs en Europe ?

L'Agriculture Raisonnée, appelée « Integrated Farming » est en développement rapide en Europe. Pour éviter les distorsions de concurrence entre producteurs et protéger les consommateurs, l'Europe doit adopter des règles communes claires car déjà plusieurs pays ont des dispositifs réglementaires ou commerciaux allant parfois jusqu'à la commercialisation sous une même marque.

L'association européenne EISA (European initiative for sustainable development in agriculture), dont FARRE est membre, a rédigé en janvier 2001 le « Codex européen de l'Agriculture Raisonnée » repris depuis par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) pour établir des pratiques durables en agriculture.

En juillet 2003, EISA a élaboré une proposition de cahier des charges européen de l'Agriculture Raisonnée.

Définition de l'Agriculture Raisonnée

Depuis le 10 mai 2001, l'Agriculture Raisonnée bénéficie d'un cadre légal clair précisé dans l'article L.640 3 du Code rural.

Le Décret n° 2002-631 paru au Journal officiel du 28 avril 2002 définit l'Agriculture Raisonnée comme suit :

« Les modes de production raisonnés en agriculture consistent en la mise en œuvre, par l'exploitant agricole sur l'ensemble de l'exploitation dans une approche globale de celle-ci, de moyens techniques et de pratiques agricoles conformes aux exigences du référentiel de l'agriculture raisonnée.

Le référentiel porte sur le respect de l'environnement, la maîtrise des risques sanitaires, la santé et la sécurité au travail et le bien-être des animaux »

FARRE EN QUELQUES MOTS...

Le Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement est une association interprofessionnelle sans but lucratif, créée en 1993. Elle est agréée Association de protection de l'environnement. Elle a pour objet de faire connaître et de promouvoir l'Agriculture Raisonnée et compte aujourd'hui plus de 1000 membres.

■ Les Membres et les Partenaires

Ils représentent des domaines aussi divers que le développement et le syndicalisme agricole, l'agro-fourmiture, l'industrie agro-alimentaire, la distribution, l'environnement, l'enseignement, les banques et assurances, les consommateurs...

■ Les Fermes de rencontre

Elles permettent le partage de l'expérience et du progrès entre professionnels, mais également le dialogue avec le monde non agricole. En février 2004, elles sont 402 réparties dans 56 départements. Elles reflètent la diversité de l'agriculture française.

■ Le conseil scientifique

Le Conseil Scientifique de FARRE, composé de 20 personnalités indépendantes, a pour mission l'approfondissement de la notion d'Agriculture Raisonnée, l'appui aux agriculteurs et la valorisation de l'expérience acquise.

■ Une dimension européenne

FARRE est membre de l'EISA (European Initiative for Sustainable development in Agriculture), qui regroupe des associations comparables à FARRE dans 6 pays européens.

Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement
19, rue Jacques Bingen – 75017 Paris
Tél : 01 46 22 09 20 – Fax : 01 46 22 02 20



Internet : www.farre.org
Courriel : farre@farre.org

Agriculture Raisonnée

10 Questions Réponses

FORUM DE L'AGRICULTURE
RAISONNÉE RESPECTUEUSE
DE L'ENVIRONNEMENT



1

L'Agriculture Raisonnée est-elle contrôlée ? Quelles garanties et quelle information pour les consommateurs ?

Oui. La qualification des exploitations au titre de l'Agriculture Raisonnée est délivrée aux producteurs qui respectent le Référentiel national de l'Agriculture Raisonnée. Selon le décret du 25/04/02, la qualification est attribuée sur décision d'un Organisme Certificateur, après un audit sur l'exploitation. Elle est valable 5 ans. Durant cette période, chaque exploitation qualifiée fera l'objet d'un audit de surveillance. Les organismes certificateurs sont agréés par les pouvoirs publics sur la base de garanties d'impartialité et d'indépendance et de justification de leur compétence et de l'efficacité de leur contrôle.

Seuls les produits provenant d'exploitations qualifiées pourront porter la mention "produit issu d'exploitation qualifiée au titre de l'Agriculture Raisonnée". Pour la protection des consommateurs comme pour celle des producteurs, c'est la seule mention autorisée. Elle ne peut accompagner que des produits dont la traçabilité est certaine de la production au consommateur. En orientant leur acte d'achat vers les produits issus d'exploitations qualifiées, les consommateurs participeront à une démarche éthique de protection de l'environnement, de sécurité sanitaire, de santé au travail et de bien-être animal ; une démarche de développement durable...

2

L'Agriculture Raisonnée a-t-elle un cahier des charges reconnu ?

Oui. Depuis le printemps 2002, décrets et arrêtés parus au Journal officiel ont officialisé le contenu de la démarche et le dispositif de qualification.

Le Référentiel national de l'Agriculture Raisonnée (arrêté du 30 avril 2002) constitue un cahier des charges reconnu et précis.

Ce Référentiel comporte 98 exigences nationales concernant la gestion de l'exploitation et les modes de productions végétales et animales. Ces exigences s'articulent autour de quatorze thèmes : connaissance de l'exploitation et de son environnement, traçabilité des pratiques, santé et sécurité au travail, gestion des sols, fertilisation minérale et organique, protection des cultures, irrigation, identification des animaux, santé des animaux, alimentation des animaux, bien-être des animaux, hygiène, gestion des déchets de l'exploitation, paysages et biodiversité.

Ce référentiel fait l'objet d'examen réguliers par la CNAR (Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de qualification des exploitations) qui a également réalisé un document explicatif « le Guide d'interprétation du référentiel » pour en faciliter la compréhension. Il sera complété par des exigences territoriales définies par les CRAR (Commissions régionales de l'agriculture raisonnée et de qualification des exploitations) pour répondre aux problématiques locales.

3

Quelle différence entre Agriculture Raisonnée et Intégrée ?

Le vocable "Agriculture Raisonnée" est la traduction française du concept "Integrated Farming" (agriculture intégrée) des Anglo-Saxons. Ce concept insiste sur l'importance d'une approche globale de l'exploitation agricole, intégrant notamment une meilleure prise en compte de l'environnement. Le terme « raisonné » a été

préféré à « intégré » afin de rendre la notion plus compréhensible par le grand public et par les agriculteurs (éviter la confusion avec l'intégration économique).

4

L'Agriculture Raisonnée est-elle Durable ?

L'Agriculture Raisonnée est l'une des formes d'agriculture durable, répondant aux principes du Développement Durable, tels qu'ils ont été définis par la Conférence de Rio : « satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Il s'agit d'un engagement en faveur d'une agriculture à la fois économiquement viable, responsable vis-à-vis de l'environnement et socialement acceptable. L'Agriculture Raisonnée, qui ne s'adresse pas à une élite mais bien à l'ensemble des agriculteurs (qu'elle encourage à mieux préserver l'environnement), est la forme la plus crédible et la plus reproductible d'agriculture durable.

En juin 2003, dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable, le gouvernement français s'est fixé l'objectif de 30 % d'exploitations françaises qualifiées à l'horizon 2008.

5

Quelle différence entre Agriculture Raisonnée et Agriculture Biologique ?

Ces deux formes d'agriculture partagent un objectif commun : celui de produire en respectant l'environnement.

Sur le plan technique, la principale différence est que l'Agriculture Raisonnée ne s'interdit pas l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Ainsi, pour la protection des cultures contre les maladies ou les ravageurs, ceux-ci peuvent être utilisés lorsque d'autres méthodes de lutte (lutte biologique, protection mécanique...) s'avèrent inefficaces. Quelles que soient les techniques, leur mise en œuvre est toujours précédée d'un diagnostic précis et d'une évaluation rigoureuse.

L'Agriculture Raisonnée a vocation à concerner un très grand nombre d'agriculteurs, afin de concilier quantité, qualité, prix et respect de l'environnement.

L'Agriculture Biologique répond à la demande de consommateurs qui souhaitent acheter des produits obtenus sans emploi de produits chimiques de synthèse. Elle est pratiquée sur près de 1,5% des surfaces cultivées et bénéficie du logo "AB".

6

Agriculture Raisonnée : intensive ou extensive ?

L'Agriculture Raisonnée a vocation à être productive et respectueuse de l'environnement, c'est-à-dire à permettre de répondre aux besoins de l'ensemble de la société. Mais elle n'est pas productiviste, car elle prend en compte, en amont des objectifs de production, d'autres facteurs comme l'environnement, la qualité, l'emploi... Par définition, l'Agriculture Raisonnée tient compte des conditions de sol, de climat, d'environnement économique et social... Elle n'oppose pas agriculture intensive et extensive qui sont complémentaires sur la plus grande partie du territoire. Selon les régions et les situations, elle pourra donc être intensive ou extensive, et parfois les deux sur une même exploitation, en fonction des productions et des caractéristiques des sols (potentiel agronomique, pente, situation par rapport aux cours d'eau...).

7

Pratiquer l'Agriculture Raisonnée revient-il plus cher ?

Il n'y a pas de règle générale.

Apporter aux plantes leurs justes besoins en alimentation, sans gaspillage et ne pas faire de traitement inutile peut permettre des économies d'intrants (engrais, produits de protection des plantes, eau), donc une réduction des coûts.

En revanche, l'Agriculture Raisonnée coûte souvent plus cher en services (temps d'observation, analyses, logiciels, conseils de techniciens...), ou par l'emploi de produits plus spécifiques qui peuvent être plus coûteux. En outre, des investissements spécifiques en matériels, aménagements ou formation peuvent être nécessaires, notamment pour la prévention des pollutions, ce qui représente souvent un coût sans contrepartie en productivité. C'est donc au cas par cas que l'agriculteur évalue le coût pour mettre son exploitation en conformité avec le Référentiel de l'Agriculture Raisonnée.

8

Quel est l'intérêt pour un agriculteur de se qualifier ?

Malgré les coûts inhérents à la qualification (mises en conformité, conseils et audits), la démarche de qualification Agriculture Raisonnée est de nature à :

- renforcer la confiance des consommateurs par la garantie des modes de production
- constituer un formidable outil de gestion et de pilotage de l'exploitation, véritable démarche de progrès et de développement qui permettra la généralisation des bonnes pratiques
- assurer un meilleur accès aux marchés
- contribuer au développement durable en s'inscrivant dans une approche économique, sociale et environnementale
- apporter la preuve du respect de nombreux engagements et ainsi anticiper sur des contrôles dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC à venir.

A l'issue de cette qualification, l'amélioration de la gestion globale de l'exploitation ne peut être que bénéfique aux agriculteurs.

Collectivement, c'est une façon de se différencier de nos concurrents commerciaux sur bon nombre de produits (basiques, élaborés, qualité...) en garantissant les modes de production.

9

Quel est l'intérêt de l'agriculture raisonnée pour la société ?

Le développement de l'Agriculture Raisonnée permettra de répondre aux attentes de la société et notamment par :

- Une meilleure prise en compte de l'environnement. L'impact sera d'autant plus important qu'il s'agit d'une démarche qui concerne l'ensemble des agriculteurs. Toutes les régions et productions sont concernées.
- La transparence des pratiques. Toutes les interventions sont enregistrées, les contrôles sont effectués par un Organisme Certificateur indépendant.
- La sécurité sanitaire. Règles de bonnes pratiques et traçabilité complète (pour retrouver l'origine d'un produit) sont mises en place.